



Dispositif Job'Ulis

Conditions de répliquabilité

Mai 2023

Préambule

Job'Ulis est un dispositif intrinsèquement partenarial. Il repose sur la mise en synergie des acteurs et des offres de service existantes, dans un souci de pleine articulation des ressources à disposition en vue de la mise en œuvre d'actions coordonnées et de modalités d'accompagnement concertées pour favoriser l'accès à l'emploi en milieu ordinaire des jeunes sortants d'Ulis LP.

Objectifs :

- Anticiper la mise en relation et la prise en charge des jeunes d'ULIS LP par le Service Public de l'Emploi
- Accompagner les jeunes et la famille dans les démarches administratives liées à l'obtention de la RQTH et l'inscription à Pôle emploi
- Préparer l'entrée sur le marché du travail en accompagnant les jeunes dans la construction d'un projet professionnel réalisable et les initier aux techniques de recherche d'emploi
- Favoriser la mise en relation entre les jeunes d'ULIS LP et les employeurs sur le territoire, durant la période de scolarisation dans la perspective des stages et hors de l'école dans la perspective d'une insertion professionnelle

PILOTAGE DU DISPOSITIF

- Portage politique par l'Education nationale/ Rectorat d'Académie
- Mise en place d'une instance de pilotage dédiée : Comité de pilotage ou autres
- Appui-conseil du Plan Régional d'Insertion des Travailleurs Handicapés pour la mise en œuvre, le suivi et le bilan annuel
- Un financement est fléché ou un temps spécifique est dédié à la mise en œuvre des missions liées au dispositif

SUIVI ET EVALUATION

- Définition avec l'instance de pilotage les indicateurs de résultats
- Quantification et qualification des parcours Job Ulis

COMMUNICATION

- Structuration et mise en place d'une communication adaptée aux différentes cibles avec respect de la charte graphique

DYNAMIQUE PARTENARIALE

- Une dynamique partenariale est mise en place avec la mobilisation de partenaires institutionnels :
 - Education Nationale
 - Service Public de l'emploi (Pôle emploi, Cap emploi, Mission Locale)
 - MDPH
 - Agefiph
 - Fiphfp
 - Autres acteurs à intégrer selon les dynamiques territoriales
- Valorisation du partenariat et des rôles à travers la construction d'une convention :
 - Participer à l'information et à la promotion du dispositif
 - Exercer leurs missions / dispenser leurs offres de services respectives dans le schéma d'organisation défini
 - Participer au comité de pilotage du dispositif
 - Contribuer au suivi et bilan
- Mobilisation des acteurs de terrain
 - Des professionnels de l'insertion sont identifiés en amont de la sortie d'ULIS, issus du service public de l'emploi – Pôle emploi, Cap emploi, Mission locale, susceptibles d'exercer leurs missions en anticipation de la sortie du système éducatif
 - Un acteur de terrain est identifié en tant que coordonnateur du dispositif sur le territoire donné, et référent de parcours du jeune concerné
 - Un ou plusieurs professionnels de l'Education nationale
 - Un ou plusieurs chargés d'insertion professionnelle, affectés au dispositif
- Les structures porteuses permettent la montée en compétences de l'équipe, et du coordinateur de parcours

PUBLIC CIBLE

- Les Jeunes éligibles sont des jeunes adultes :
 - De 18 à 25 ans
 - Inscrits ou ayant été inscrits dans un dispositif ULIS LP
 - En formation professionnelle dans un LP lors de leur dernière année de scolarité
 - Titulaires ou futurs titulaires d'un CAP ou d'une attestation de compétences professionnelles

- Reconnus travailleurs handicapés ou susceptibles de l'être
 - Susceptibles d'être orientés vers le marché du travail
 - Volontaires pour entrer dans le dispositif
- Réalisation d'un accompagnement des familles en parallèle

OUTILS ET MOYENS D' ACTIONS MOBILISES

- Mise en place d'un parcours « passerelle » entre le milieu scolaire et le milieu professionnel de 12 mois environ : 6 mois avant, 6 mois après comprenant différentes étapes de préparation, de mise en situation professionnelle, et d'accompagnement vers l'emploi
 - Des actions d'information et de sensibilisation des élèves et des familles sur l'apport du dispositif Job'Ulis du point de vue de l'accompagnement vers l'emploi de jeunes
 - Un bilan ou une évaluation des compétences
 - Un accompagnement à l'identification d'un projet professionnel cohérent et réalisable
 - Des actions collectives et/ou individuelles préparant les jeunes à l'entrée sur le marché du travail et les familiarisant aux techniques de recherche d'emploi
 - Un appui proposé aux jeunes et aux familles dans les démarches administratives liées à la demande de RQTH et l'inscription à Pole emploi
 - Un accompagnement à la recherche d'un emploi et
 - Un appui dans la mise en relation entre le jeune et l'employeur (stages, immersion, et l'accès à l'emploi
- Un temps d'identification des besoins du jeune est réalisé, formalisé et transmis aux interlocuteurs concernés
- Des réunions d'équipe assurent le suivi et le réajustement éventuel du parcours des personnes en situation de handicap